

**Comité Syndical du SMEAT
du 16 juillet 2026
A Toulouse – 11 boulevard des Récollets**

Procès-verbal de la séance du 22 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mai à neuf heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Michel DECIMA, Doyen de l'assemblée, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, 6 rue René Leduc, 31000 TOULOUSE.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE		
ANDRE Christian	KATZENMAYER Laurence	ROURE Marie-Hélène
CASTERA Didier	LEFEVRE Marine	TERRAIL-NOVES Vincent
DELRIEU Florian	MOUDENC Jean-Luc	URSULE Béatrice
DE SCORRAILLE Jean-Baptiste	PARRE Frédéric	VAILLANT Romain
FAURE Dominique	PORTARRIEU Jean-François	
GASC Jean-Pierre	RODRIGUES Patrice	
MURETAIN AGGLO		
DESCHAMPS Gilbert	MABIRE Sylvain	
LAFFON Jérôme	MANDEMENT André	
SICOVAL		
CAUBET Bruno	CHERUBIN Laurent	SANGAY Dominique
GRAND OUEST TOULOUSAIN		
BARBIER Pascal	TOUNTEVICH Christophe	
COTEAUX BELLEVUE		
DECIMA Michel	FELTRIN José	

Délégués ayant donné pouvoir

ALEGRE Raymond, représenté par M. BARBIER
BERGIA Jean-Marc, représenté par M. DESCHAMPS
TRAVAL-MICHELET Karine, représentée par M. RODRIGUES

Délégués excusés

BERGIA Jean-Marc
BOLZAN Jean-Jacques
CAMBOU Alain
COGNARD Gaëtan
DUNAL Jonhhy
LE TEXIER Maxime
TOPPAN Alain

Ouverture du Comité Syndical

Monsieur Michel DECIMA, en sa qualité de doyen de l'assemblée eu égard aux élus présents, prend la parole afin de procéder à l'installation du nouveau Comité Syndical.

I 1.1 : Information : communication des statuts du SMEAT et du règlement intérieur du Comité Syndical.

Il rappelle qu'en application des nouveaux statuts du SMEAT, tels qu'approuvés par les élus du mandat précédent en date du 6 octobre 2025 et approuvés par arrêté préfectoral en date du 6 février 2026, les délégués au SMEAT sont au nombre de 36 titulaires :

- 23 ont été désignés par Toulouse Métropole.
- 5 par la Communauté d'Agglomération du Muretain agglo.
- 3 par la Communauté d'Agglomération du SICOVAL.
- 3 par la Communauté d'Agglomération du Grand Ouest Toulousain.
- 2 par la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue.

Il précise aux élus que ces nouveaux statuts, qui ont été remis avec le dossier du Comité Syndical, établissent un vote plural fixé comme suit :

- Chaque élu délégué de Toulouse Métropole, du Muretain Agglo et du Sicoval dispose de 2 voix.
- Chaque élu du Grand Ouest Toulousain et des Coteaux Bellevue dispose d'1 voix.

Ces modalités de vote s'appliquent dès ce Comité Syndical, sauf aux votes de la Présidence, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau, qui sont organisés sur la base des directives du code général des collectivités territoriales.

Il indique également que les statuts incluent les modalités de contributions des 5 intercommunalités membres du SMEAT : répartition à 50 % au prorata de la population (DGF) de chaque collectivité et à 50 % au prorata du potentiel fiscal de chaque collectivité. La contribution des collectivités membres est obligatoire pendant la durée du syndicat et dans la limite des nécessités de service telle que les décisions du syndicat l'ont déterminée.

En dernier point d'information, il informe que le règlement intérieur tel qu'approuvé le 11 juillet 2023 a été joint au dossier du Comité Syndical. Ce règlement détermine le fonctionnement du Comité Syndical et du Bureau. Il donne également la possibilité de créer des commissions répondant aux compétences et missions du SMEAT. Il devra être à nouveau approuvé dans les 6 mois qui suivent l'installation du présent Comité Syndical.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Michel DECIMA propose de désigner comme secrétaire de séance le benjamin de cette assemblée : Monsieur Florian DELRIEU. Ce qui est accepté.

Monsieur Florian DELRIEU procède à l'appel nominal des 36 délégués titulaires. Il invite les délégués détenteurs d'un pouvoir à se signaler lors de l'appel du nom du délégué qu'ils représentent, en rappelant son nom, afin que le secrétaire de séance puisse en prendre bonne note.

27 délégués sont notés présents, 3 délégués disposent de pouvoir.

D 1.2 : Procès-verbal de l'élection du Président.

A la suite de l'appel nominatif, Monsieur Michel DECIMA procède à l'élection de la Présidence du SMEAT. Il rappelle dans ce cadre que le Comité Syndical élit le Président ou la Présidente parmi ses membres, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Il appelle les candidatures.

Madame Dominique FAURE se porte candidate.

Sans autre candidature, Monsieur Michel DECIMA propose de passer au vote. Il propose de désigner deux scrutateurs : Messieurs Gilbert DESCHAMPS et Christophe TOUNTEVICH.

Les opérations de vote sont menées selon les formalités du CGCT.

Monsieur Michel DECIMA annonce les résultats :

- Inscrits : 36
- Votants : 30
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue (moitié + 1 des suffrages exprimés) : 14
- Dominique FAURE a obtenu 27 voix.

Dominique FAURE est élue Présidente du SMEAT.

Monsieur Michel DECIMA cède la place à Madame la Présidente du SMEAT pour la suite du Comité Syndical.

Madame Dominique FAURE remercie Monsieur Michel DECIMA pour l'ouverture du Comité Syndical.

Madame Dominique FAURE remercie les élus pour leur vote et souligne que c'est un grand bonheur de présider cette belle institution. Elle souligne son attachement à l'aménagement du territoire, ayant eu l'opportunité de travailler sur ce sujet à la demande du ministre Monsieur François REBSAMEN et ayant remis ses conclusions il y a quelques mois sur le sujet de l'aménagement du territoire à la ministre Madame Françoise GATEL. Il est vrai que l'aménagement du territoire depuis la fin de la DATAR a finalement été un peu le parent pauvre de nos politiques publiques, nationalement et localement. Le SMEAT, en sa qualité de collectivité compétente en matière de SCoT, a vraiment joué son rôle et Madame Dominique FAURE salue le travail de la présidente sortante Madame Annette LAIGNEAU, qui a permis d'aboutir à cette 2^{ème} révision du SCoT de la grande agglomération toulousaine.

Madame Dominique FAURE indique que la responsabilité du SMEAT est immense, plusieurs sujets sont à traiter sur ce mandat qui s'ouvre. Il faut d'abord organiser la croissance de l'agglomération toulousaine sans la subir collectivement, accueillir les nouvelles populations sans opposer, sans cliver. Il faut faire du SMEAT, si les élus en sont d'accord, un lieu d'anticipation, pas uniquement de réglementation. En faire un lieu de stratégie et pas seulement de procédure.

Madame Dominique FAURE pense également que l'on peut faire du SMEAT, par la diversité des 5 territoires, un outil visionnaire, un outil partenarial, un outil proche des maires, un outil connecté aux présidents des intercommunalités qui le composent. Elle remercie dans ce cadre Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président de Toulouse Métropole, qui l'a désigné pour cette présidence.

Madame Dominique FAURE souhaite que le SMEAT, en tant qu'outil partenarial, puisse également se saisir de sujets interterritoriaux. Elle exprime le fait que les élus délégués au SMEAT peuvent faire part de propositions de sujets à explorer. Elle cite en exemple le sujet de l'interconnexion des pistes cyclables entre deux intercommunalités.

Néanmoins, plus concrètement, maintenant que le nouveau SCoT est en vigueur, Madame Dominique FAURE souligne la responsabilité du SMEAT à le mettre en œuvre, à le faire vivre sur le territoire d'une agglomération particulière, avec une métropole très puissante et des territoires péri-urbains et ruraux vivants, avec une démographie dynamique, avec des filières économiques d'excellence, avec une jeunesse engagée et avec une qualité de vie exceptionnelle.

Monsieur André MANDEMENT demande à prendre la parole, ce qui est accepté. Il félicite Madame Dominique FAURE de son élection à la Présidence du SMEAT et lui rappelle l'engagement pris lors de l'approbation de la 2^{ème} révision du SCoT à réfléchir à une nouvelle révision, en raison de toute évolution législative en modifiant les orientations, ou en raison d'évolutions territoriales nécessitant une adaptation des orientations. Madame Dominique FAURE remercie Monsieur André MANDEMENT pour le rappel à la nouvelle gouvernance de cet engagement, qui va en tenir compte dans le cadre des travaux du SCoT.

Madame Dominique FAURE propose de poursuivre le Comité Syndical et de dérouler l'ordre du jour.

Décision prise par Madame la Présidente en matière de marchés publics.

Sans objet.

Approbation de procès-verbaux du Comité Syndical

Il s'agit d'approuver le PV de la séance du Comité Syndical du 9 mars 2026. Madame Dominique FAURE indique que cette séance s'est principalement tenue pour approuver la 2^{ème} révision du SCoT de la grande agglomération. D'autres points étaient néanmoins inscrits à l'ordre du jour : un avis sur le projet de révision du SCoT du Pays Lauragais et un point d'information sur les avis émis par le SMEAT dans le cadre des procédures de modification de PLU ou de projets d'aménagement commercial soumis à CDAC.

Concernant la 2^{ème} révision du SCoT de la grande agglomération toulousaine, l'approbation s'est faite à la suite de la procédure de concertation, qui s'est achevée le 7 juillet 2025, de la procédure de consultation des personnes publiques associées et consultées du 11 juillet au 4 novembre 2025, de la procédure d'enquête publique du 2 décembre 2025 au 15 janvier 2026, de la remise du rapport de conclusion et d'avis de la commission d'enquête publique le 13 février 2026. La 2^{ème} révision du SCoT est exécutoire depuis le 20 mai 2026.

Compte-tenu de cette récente approbation, Madame Dominique FAURE propose, pour les élus qui le souhaitent, d'organiser une réunion de présentation du SCoT, en introduction du prochain Comité Syndical.

Pas de remarques formulées par les élus présents.

Madame Dominique FAURE propose d'approuver ce PV.

- Qui s'abstient : 0
- Qui vote contre : 0
- Qui vote pour : 30

Le PV est approuvé.

1. Pilotage de la collectivité

D 1.3 : Bureau du SMEAT : composition.

Madame Dominique FAURE rappelle les modalités du CGCT : Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ».

Au regard de la nouvelle organisation du Comité Syndical du SMEAT, avec 36 élus, Madame Dominique FAURE propose d'établir un bureau composé de la Présidente, de 5 Vice-Présidents et de 5 autres membres. Soit un Bureau à 11 élus.

Cette organisation est soumise au vote.

- Qui vote contre : 0
- Qui s'abstient : 0
- Qui vote pour : 30

Cette organisation est adoptée.

D 1.4 : Procès-verbal de l'élection des Vice-Présidents.

Madame Dominique FAURE propose de procéder aux votes des 5 Vice-Présidents. Elle fait part des candidatures reçues :

- 1^{ère} Vice-Présidence : Jean-Luc MOUDENC
- 2^{ème} Vice-Présidence : André MANDEMENT
- 3^{ème} Vice-Présidence : Bruno CAUBET
- 4^{ème} Vice-Président : Pascal BARBIER
- 5^{ème} Vice-Président : Michel DECIMA

En l'absence d'autres candidatures, les opérations de votes peuvent avoir lieu. Les deux scrutateurs désignés sont Messieurs Gilbert DESCHAMPS et Florian DELRIEU.

Les opérations de vote sont menées selon les formalités du CGCT.

Madame Dominique FAURE annonce les résultats :

- 1^{ère} Vice-Présidence : Jean-Luc MOUDENC : 29 voix
- 2^{ème} Vice-Présidence : André MANDEMENT : 27 voix
- 3^{ème} Vice-Présidence : Bruno CAUBET : 29 voix
- 4^{ème} Vice-Président : Pascal BARBIER : 29 voix
- 5^{ème} Vice-Président : Michel DECIMA : 29 voix

Madame Dominique FAURE déclare élus aux postes de Vice-Présidents, du 1er poste au 5ème poste :

- 1^{ère} Vice-Présidence : Jean-Luc MOUDENC
- 2^{ème} Vice-Présidence : André MANDEMENT
- 3^{ème} Vice-Présidence : Bruno CAUBET
- 4^{ème} Vice-Président : Pascal BARBIER
- 5^{ème} Vice-Président : Michel DECIMA

D 1.5 : Procès-verbal de l'élection des autres membres du Bureau.

Madame Dominique FAURE propose de procéder aux votes des 5 autres postes du Bureau. Elle fait part des candidatures reçues :

- 1^{er} poste : Romain VAILLANT
- 2^{ème} poste : Sylvain MABIRE
- 3^{ème} poste : Dominique SANGAY
- 4^{ème} poste : Christophe TOUNTEVICH
- 5^{ème} poste : José FELTRIN

En l'absence d'autres candidatures, les opérations de votes peuvent avoir lieu. Les deux scrutateurs désignés sont Messieurs Gilbert DESCHAMPS et Florian DELRIEU.

Les opérations de vote sont menées selon les formalités du CGCT.

Madame Dominique FAURE annonce les résultats :

- 1^{er} poste : Romain VAILLANT : 29 voix
- 2^{ème} poste : Sylvain MABIRE : 29 voix
- 3^{ème} poste : Dominique SANGAY : 28 voix
- 4^{ème} poste : Christophe TOUNTEVICH : 29 voix
- 5^{ème} poste : José FELTRIN : 29 voix

Madame Dominique FAURE déclare être élus aux 5 postes du Bureau, du 1^{er} poste au 5^{ème} poste :

- 1^{er} poste : Romain VAILLANT
- 2^{ème} poste : Sylvain MABIRE
- 3^{ème} poste : Dominique SANGAY
- 4^{ème} poste : Christophe TOUNTEVICH
- 5^{ème} poste : José FELTRIN

I 1.6 : Information : lecture de la charte de l' élu local.

Considérant que les éléments de la charte de l' élu local sont joints au dossier préparatoire du Comité Syndical, et que les élus ont déjà eu lecture de la charte dans leurs communes et intercommunalités respectives, il est décidé avec l' accord de tous les élus présents de passer au point suivant de l' ordre du jour du Comité Syndical.

D 1.7 : Fédération Nationale des SCoT : désignation des représentants.

Le SMEAT adhère depuis 2023 à la Fédération Nationale des SCoT, qui a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l' élaboration et de la gestion des schémas de cohérence territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l' échange d' expériences.

Au niveau régional, et de façon plus informelle, il a été mis en place la « Conférence des SCoT de l' Occitanie ». Cette structure se réunit régulièrement afin d' informer les élus et les techniciens de toutes informations liées au SCoT : évolution législative, mise en œuvre des documents de rangs supérieurs (SRADDET, Schéma des carrières, SDAGE, ...).

Afin que le SMEAT soit représenté aux instances de la Fédération Nationale des SCoT, ainsi qu' à la Conférence des SCoT de l' Occitanie, il est nécessaire de désigner un élu titulaire et un élu suppléant.

Les candidatures déclarées sont les suivantes :

- Dominique FAURE sur le poste de titulaire.
- Pascal BARBIER sur le poste de suppléant.

Qui vote contre : 0

Qui s'abstient : 0

Qui vote pour : 53

Dominique FAURE et Pascal BARBIER sont désignés pour représenter le SMEAT à la Fédération Nationale des SCoT et à la Conférence des SCoT de l'Occitanie.

D 1.8 : Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse Aire Métropolitaine (AUAT) : désignation des représentants.

Le SMEAT est membre de droit de l'AUAT. Les statuts de l'AUAT indiquent que le SMEAT est représenté à l'Assemblée Générale de l'AUAT par deux représentants : « son Président ou son représentant permanent et un membre du comité syndical ».

En application de ces modalités, il est proposé que le Comité Syndical désigne parmi ses membres 2 élus pour représenter le SMEAT à l'Assemblée Générale de l'AUAT, dont un élu représentant permanent de la Présidente.

Les candidatures déclarées sont les suivantes :

- Monsieur Jean-Luc MOUDENC en qualité de représentant permanent de la Présidente du SMEAT.
- Monsieur Raymond ALEGRE.

Qui vote contre : 0

Qui s'abstient : 0

Qui vote pour : 53

Jean-Luc MOUDENC et Raymond ALEGRE sont désignés pour représenter le SMEAT à l'Assemblée Générale de l'AUAT.

D 1.9 : Comité National d'Action Sociale (CNAS) : désignation du représentant.

Le SMEAT adhère depuis janvier 2025 au CNAS, association loi 1901 à but non lucratif créée le 28 juillet 1967, dont l'objet porte sur l'action sociale des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles, et de son large éventail de prestations qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes de ses bénéficiaires et dont la liste exhaustive et les conditions d'attribution sont fixées dans un guide qui présente l'ensemble des prestations proposées.

Afin que le SMEAT soit représenté aux instances du CNAS, il est nécessaire de désigner un représentant élu.

La candidature déclarée est la suivante : Monsieur Gilbert DESCHAMPS

Qui vote contre : 0

Qui s'abstient : 0

Qui vote pour : 53

Monsieur Gilbert DESCHAMPS est désigné pour représenter le SMEAT au CNAS.

D 1.10 : Partenariat Camino'T : désignation du représentant.

Le SMEAT adhère au partenariat Camino'T, dispositif historiquement mis en place pour gérer la gestion des flux de déplacements en articulant les infrastructures, et ayant évolué pour répondre à d'autres enjeux soulevés par la mobilité des habitants et des marchandises : le cadre de vie et la santé, la cohésion sociales et territoriale, le dynamisme économique, le changement climatique et la préservation des ressources et de la biodiversité.

Le SMEAT est plus particulièrement concerné, eu égard au contenu d'un SCoT, par les groupes de travail relatifs au suivi de la cohérence urbanisme mobilité, à la connaissance du transport de marchandises, à l'évaluation de l'impact climat-air-énergie de la mobilité des personnes et du transport de marchandises.

Afin que le SMEAT soit représenté aux instances du partenariat Camino'T, il est nécessaire de désigner un représentant élu.

La candidature déclarée est la suivante :

- Dominique FAURE

Qui vote contre : 0

Qui s'abstient : 0

Qui vote pour : 53

Dominique FAURE est désignée pour représenter le SMEAT au partenariat Camino'T.

D 1.11 : Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) : désignation des représentants.

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) a pour objet d'examiner les demandes d'autorisations d'ouverture de grandes surfaces commerciales (supérieures à 1 000 m² de surface de vente) au regard de critères d'aménagement du territoire et de développement durable.

A ce titre le SCoT est au nombre des dispositions avec lesquelles les autorisations d'aménagement commercial doivent être compatibles, et le président de l'établissement public porteur du SCoT est membre de la CDAC avec voix délibérative.

Afin que le SMEAT puisse siéger à la CDAC, il y a lieu que le Comité Syndical désigne plusieurs élus qui pourront être amenés à représenter Madame la Présidente du SMEAT pour siéger en CDAC en cas d'empêchement.

Les candidatures déclarées sont les suivantes :

- Laurence KATZENMAYER
- Gilbert DESCHAMPS
- Dominique SANGAY
- Pascal BARBIER
- Michel DÉCIMA

Qui vote contre : 0

Qui s'abstient : 0

Qui vote pour : 53

Laurence KATZENMAYER, Gilbert DESCHAMPS, Dominique SANGAY, Pascal BARBIER et Michel DECIMA sont désignés pour être suppléants de la Présidente à la CDAC.

D 1.12 : Conférence Régionale de Gouvernance du ZAN : désignation des représentants.

La « Conférence régionale de gouvernance du ZAN » a été mise en place par délibération de l'Assemblée Plénière de la Région Occitanie du 14 décembre 2023, en application de la loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux.

Elle est présidée par la Présidente de Région. Elle réunit 65 membres dont 5 représentants des SCoT. Cette Conférence doit notamment être consultée sur les projets d'envergure nationale et européenne (PENE) et sur les éventuels projets d'envergure régionale (PER) et sur les sujets liés à la mise en œuvre des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols.

Le SMEAT est membre de la « Conférence régionale de gouvernance du ZAN » et représente les SCoT métropolitains de la Région Occitanie.

Afin que le SMEAT soit représenté lors des séances de la « Conférence Régionale de Gouvernance du ZAN », il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Les candidatures déclarées sont les suivantes :

- Jean-Baptiste DE SCORRAILLE
- Dominique FAURE

Qui vote contre : 0

Qui s'abstient : 0

Qui vote pour : 53

Jean-Baptiste DE SCORRAILLE et Dominique FAURE sont désignés pour représenter le SMEAT à la Conférence Régionale de Gouvernance du ZAN.

D 1.13 : Appel à Manifestation d'Intérêt Life Biodiversité France : désignation d'un représentant.

Le SMEAT a été retenu pour participer à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) LIFE Biodiversité porté par la Fédération Nationale des SCoT et par l'Office Français de la Biodiversité.

Cet accompagnement est prévu sur une durée de 2 ans et pour 30 SCoT. Il a pour objectif d'améliorer la visibilité des enjeux de biodiversité sur les territoires via la mobilisation de partenaires et d'intervenants dans le cadre de travaux à la fois collectifs et individuels, intégrant une vision du sujet propre à chaque territoire, pour leur permettre d'intégrer les résultats dans les travaux de SCoT, aussi bien de révision que de mise en œuvre, de chacun des territoires accompagnés.

Le SMEAT participe au groupe de travail sur l'identification de zones préférentielles de renaturation. L'objectif est de permettre l'identification de zones préférentielles de renaturation, qui pourront faire écho aux sujets de politique foncière et de la trajectoire « zéro artificialisation nette ».

Cet AMI est en cours depuis janvier 2025. La phase de restitution finale est prévue en décembre 2026. Afin que le SMEAT soit représenté lors de cette phase de restitution finale, il convient de désigner un représentant.

La candidature déclarée est la suivante : Romain VAILLANT

Qui vote contre : 0

Qui s'abstient : 0

Qui vote pour : 53

Romain VAILLANT est désigné pour représenter le SMEAT à l'AMI Life Biodiversité France.

D 1.14 : Commission Prospective Economique du SMEAT : désignation des représentants.

La « Commission Prospective Economique » est installée depuis octobre 2023. L'ambition est de partager une vision commune sur le développement économique de la grande agglomération toulousaine, au sens notamment des territoires des 5 intercommunalités membres du SMEAT.

L'objectif politique est de tendre vers une véritable logique de coopération en matière d'aménagement du territoire et de développement économique, en considérant l'aménagement du territoire et les différentes orientations que porte un SCoT. Elle s'inscrit dans une vision prospective.

Afin de reprendre les travaux de la commission, il est proposé de désigner les élus qui participeront à cette commission, l'article 29 du règlement intérieur du Comité Syndical précisant « la collectivité sollicite les établissements membres afin que ces derniers désignent le ou les élus des établissements de coopération intercommunale et des communes incluses dans le périmètre du SMEAT qui participeront aux travaux de la commission ».

La délibération porte sur la désignation de 2 élus par intercommunalité membre du SMEAT.

Les candidatures déclarées sont les suivantes :

- Dominique FAURE
- Isabelle FERRER (élue métropolitaine de Toulouse Métropole)
- Thierry SUAUD (élu communautaire du Muretain Agglo)
- Sylvain MABIRE
- Laurent CHERUBIN
- Dominique SANGAY
- Etienne CARDEILHAC-PUGENS (élu communautaire du Grand Ouest Toulousain)
- Christophe TOUNTEVICH
- Michel DECIMA
- José FELTRIN

Qui vote contre : 0

Qui s'abstient : 0

Qui vote pour : 53

Dominique FAURE, Isabelle FERRER, Thierry SUAUD, Sylvain MABIRE, Laurent CHERUBIN, Dominique SANGAY, Etienne CARDEILHAC-PUGENS, Christophe TOUNTEVICH, Michel DECIMA et José FELTRIN sont désignés pour participer à la Commission Prospective Economique du SMEAT.

2. Gestion de l'administration

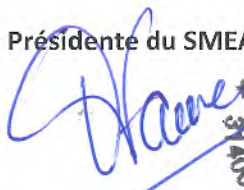
Sans Objet.

3. Mise en œuvre du SCoT

Sans Objet.

Sans autre question et intervention, la séance est levée. La prochaine séance du Comité Syndical portera sur les affaires courantes de la collectivité, mais il sera prévu une présentation du nouveau SCoT de la grande agglomération toulousaine.

La Présidente du SMEAT


Dominique FAURE

